

# SYNAMag



## A la une

2

EPI, la sécurité commence par la conformité

## Réglementation

5

L'éco-conception des EPI : protéger et préserver...

## Infos SYNAMAP

9

## Produits

13

## En bref

18

## EPI, la sécurité commence par la conformité

Dans le monde du travail, les EPI représentent la dernière ligne de défense entre le salarié et le danger. Casques, gants, harnais, visières, chaussures, combinaisons ou protections auditives... Chaque équipement constitue un maillon essentiel de la chaîne de prévention.

Mais derrière leur apparente simplicité se cache une question centrale : sont-ils réellement conformes ?

La conformité et l'étiquetage des EPI, bien qu'obligatoires, sont encore trop souvent négligés par les entreprises et les fournisseurs. Selon un rapport de la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes), près de 45 % des établissements contrôlés en 2022 présentaient des anomalies liées au marquage, à la documentation ou à la traçabilité des EPI.

Ce chiffre met en lumière un constat préoccupant : le marché de la protection individuelle reste fragile, exposé aux non-conformités et à la méconnaissance des obligations réglementaires.

### Le cadre européen et national

Les exigences en matière de conformité des EPI sont définies par le Règlement (UE) 2016/425, applicable depuis avril 2018. Ce texte impose aux fabricants, importateurs et distributeurs de garantir que tout EPI mis sur le marché :

- satisfait aux exigences essentielles de santé et de sécurité,
- a fait l'objet d'une évaluation de conformité (par un organisme notifié si nécessaire),
- et porte un marquage CE visible, lisible et indélébile.

Au niveau français, les articles R.4311-8 à R.4311-12 du Code du travail précisent les conditions de mise sur le marché et d'utilisation. Un EPI non conforme ou dépourvu de marquage CE ne peut être ni vendu, ni utilisé dans un cadre professionnel.

### Le marquage CE : la carte d'identité de l'EPI

Le marquage CE est bien plus qu'un logo, il est la preuve de conformité du produit aux exigences européennes.

Tout EPI mis sur le marché européen doit porter le marquage CE. Il indique que l'équipement répond aux exigences essentielles de santé et de sécurité fixées par le Règlement (UE) 2016/425. Pour un employeur ou un utilisateur, il garantit que l'EPI a été testé selon les normes applicables.

Chaque EPI doit être accompagné :

- d'un marquage CE apposé sur le produit ou son emballage,
- d'une notice d'utilisation en français,
- d'une déclaration UE de conformité, fournie par le fabricant.

#### Les catégories d'EPI selon le risque :

Cat.	Type de risque	Exemples	Exigences de conformité
I	Risques mineurs	Lunettes de soleil, gants de jardinage, vêtements légers	Auto-certification du fabricant
II	Risques intermédiaires	Casques, chaussures de sécurité, gants mécaniques	Examen CE de type par un organisme notifié
III	Risques mortels ou irréversibles	Harnais antichute, masques respiratoires, gants chimiques	Examen CE + contrôle de production annuel

## L'étiquetage et la notice : des éléments indispensables à la traçabilité

Tout EPI mis sur le marché européen doit porter le marquage CE. Ce marquage indique que l'équipement répond aux exigences essentielles de santé et de sécurité fixées par le Règlement (UE) 2016/425.

Les mentions obligatoires à vérifier sur chaque EPI :

1. Nom du fabricant ou de l'importateur.
2. Référence du produit, taille et lot de fabrication.
3. Pictogrammes de protection et normes associées.
4. Marquage CE, et, le cas échéant, numéro à quatre chiffres de l'organisme notifié.
5. Notice d'instructions claire, en français, contenant :
  - les conditions d'utilisation,
  - les limites de protection,
  - les instructions d'entretien et de stockage.

*Les EPI de catégorie III (protégeant contre des risques mortels) nécessitent un contrôle annuel et une traçabilité complète via le registre EPI.*

La notice d'instructions doit, quant à elle, contenir :

- la description des risques contre lesquels l'EPI protège,
- les limites d'utilisation,
- les instructions de nettoyage, d'entretien, de stockage et de durée de vie,
- les modalités de mise au rebut.

## L'employeur, acteur clé de la conformité

Si la conformité initiale incombe au fabricant, l'employeur doit s'assurer que les EPI utilisés dans son entreprise restent conformes pendant toute leur durée d'usage.

Cela implique :

- de vérifier la présence du marquage CE avant toute mise à disposition,
- de conserver les notices et certificats de conformité,
- de former les salariés à reconnaître un EPI non conforme,
- et de tenir à jour un registre des EPI pour assurer la traçabilité (distribution, maintenance, remplacement).

Bon réflexe : lors d'un achat groupé ou d'un renouvellement, demander systématiquement la déclaration UE de conformité au fournisseur.

## Comment renforcer la conformité dans votre entreprise

Voici quelques bonnes pratiques à mettre en œuvre :

### 1. Audit des EPI existants

Vérifier la présence du marquage CE, la lisibilité des étiquettes et l'état des notices.

### 2. Mise en place d'un registre EPI numérique

Centraliser les informations sur les lots d'EPI, les dates de remise, d'entretien et de remplacement.

### 3. Formation et sensibilisation du personnel

Former les responsables de service et les utilisateurs à identifier un EPI non conforme.

### 4. Sélection rigoureuse des fournisseurs

Privilégier les fabricants certifiés ISO 9001 / ISO 45001 et demander la déclaration UE de conformité pour chaque référence.

## Les dérives du marché : le risque des faux EPI

L'essor du e-commerce a facilité l'accès à de nombreux produits, mais aussi à une prolifération d'EPI non certifiés. Certains affichent un marquage CE falsifié ou détourné ("China Export").

Ces produits, souvent vendus à bas prix, échappent aux contrôles et représentent un danger réel.

En 2023, la DGCCRF a retiré du marché plus de 350 000 équipements non conformes, dont des masques, des gants et des lunettes.

Selon la DGCCRF, de nombreux produits non conformes proviennent d'importations extra-européennes, souvent vendus en ligne à bas prix. Ces équipements, bien que visuellement identiques à des modèles certifiés, ne respectent pas les mêmes exigences.

Acheter un EPI non certifié, "c'est faire des économies sur le papier... mais prendre un risque sur la santé d'un salarié"

En cas d'accident lié à un EPI non conforme, les conséquences peuvent être dramatiques :

- poursuites pénales pour l'employeur,
- perte de confiance des salariés,
- atteinte à l'image de l'entreprise.



## Outil clé : le registre EPI

Le registre permet de suivre :

- la date de remise à chaque salarié,
- les vérifications effectuées,
- les réparations, contrôles ou remplacements.

Un registre bien tenu constitue la meilleure défense en cas d'accident ou de contrôle de l'inspection du travail.

## Bonnes pratiques pour garantir la conformité en entreprise

### Étape 1 : Évaluer les besoins réels

Avant tout achat, il est nécessaire d'identifier précisément les risques à couvrir (mécaniques, chimiques, thermiques, électriques, biologiques...). Le choix d'un EPI doit résulter d'une évaluation des risques conforme aux articles R.4121-1 à R.4121-4 du Code du travail.

### Étape 2 : Sélectionner les fournisseurs de confiance

Privilégier les fournisseurs certifiés ISO 9001 ou ISO 45001, capables de fournir la déclaration UE de conformité pour chaque référence. Demander les rapports d'essais, fiches techniques et certificats CE originaux.

Choisir des fabricants d'EPI membres du SYNAMAP, c'est la garantie d'avoir des produits performants et conformes...

### Étape 3 : Former et sensibiliser le personnel

Les salariés doivent être capables d'identifier les éléments de marquage CE, de comprendre les pictogrammes et de signaler tout doute sur un EPI suspect.

### Étape 4 : Contrôler et entretenir régulièrement

Mettre en place un plan de vérification périodique, notamment pour les EPI de catégorie III.

Les contrôles doivent être consignés dans le registre et effectués par une personne compétente.

### Étape 5 : Réagir en cas de doute

Tout EPI suspect (absence de marquage, notice manquante, doute sur la conformité) doit être immédiatement retiré du service et signalé au fournisseur.

## Vers une traçabilité numérique des EPI

L'avenir de la conformité passera par le numérique :

- puces RFID pour suivre la durée de vie d'un casque ou d'un harnais,
- plateformes en ligne pour centraliser les certificats de conformité,
- alertes automatiques pour les contrôles périodiques.

Des fabricants développent déjà des EPI connectés, capables de signaler leur fin de vie ou d'alerter en cas de choc ou d'exposition excessive.

Ces innovations devraient permettre d'améliorer la traçabilité, mais elles n'exonèrent pas l'employeur de sa vigilance.

## La conformité, un maillon invisible mais essentiel de la prévention

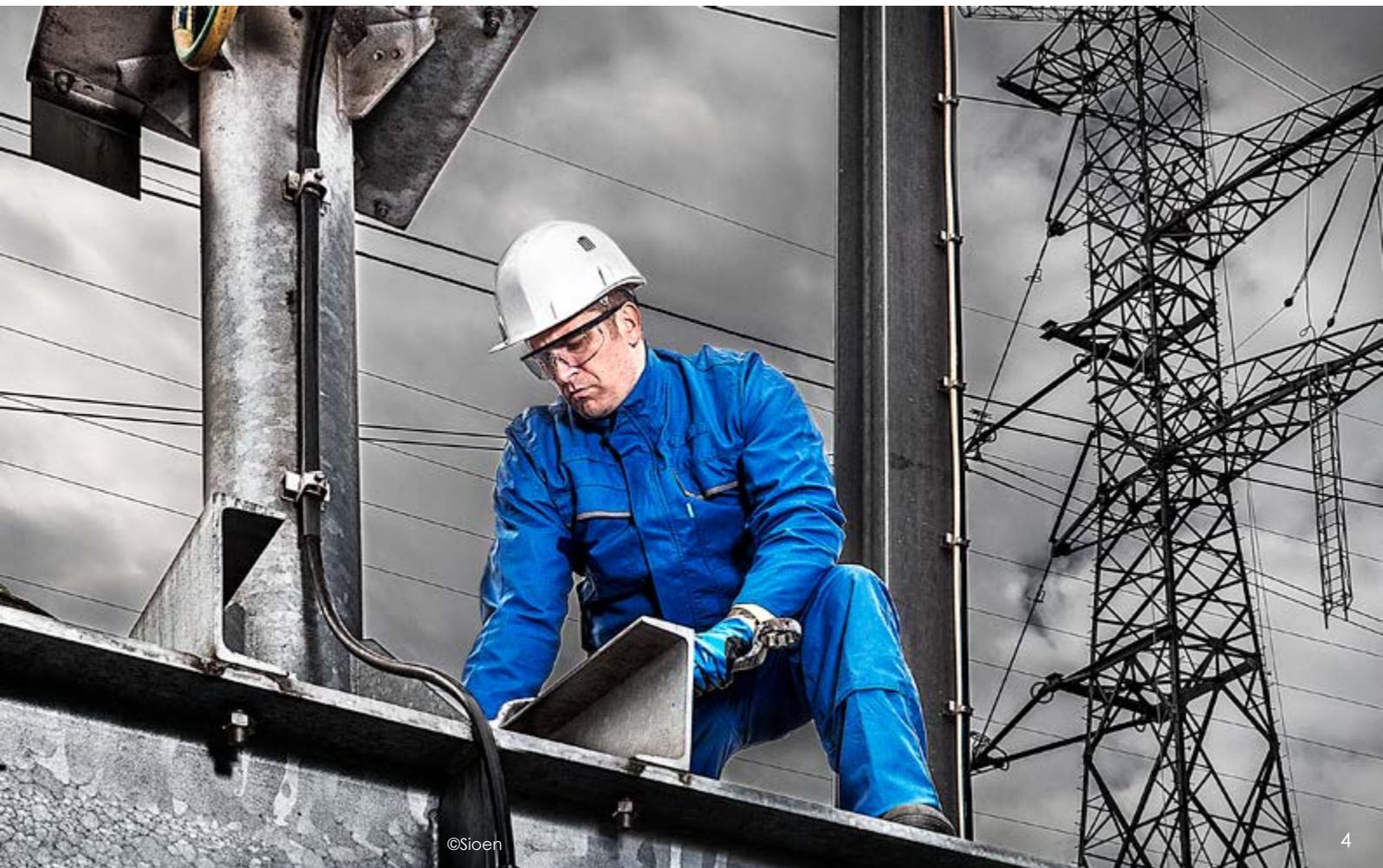
La sécurité au travail ne dépend pas uniquement du port d'un EPI, mais aussi de sa fiabilité réglementaire.

Un marquage CE absent, une notice incomplète, un étiquetage défectueux... et c'est toute la chaîne de prévention qui s'effondre.

Face à la complexité des réglementations et à la pression du coût, il est tentant de baisser la garde. Pourtant, chaque détail compte : une étiquette lisible, un certificat à jour, une formation bien menée peuvent faire la différence entre un accident évité... et un drame.

Un équipement certifié, correctement étiqueté et suivi tout au long de son cycle de vie est un gage de confiance, de professionnalisme et de responsabilité.

"La conformité, c'est l'invisible de la prévention : on ne la voit pas, mais c'est elle qui protège."



## L'éco-conception des EPI : protéger et préserver...

Dans un contexte où les entreprises et les institutions publiques s'engagent de plus en plus dans la transition écologique, la question de l'éco-conception des Équipements de Protection Individuelle (EPI) s'impose comme un levier stratégique.

Ces produits essentiels à la sécurité au travail – gants, chaussures, vêtements haute visibilité, casques, masques – sont traditionnellement conçus pour répondre à des normes de performance et de sécurité strictes. Désormais, il s'agit également de réduire leur empreinte environnementale tout au long de leur cycle de vie.

### De la conformité réglementaire à la responsabilité environnementale

Si la réglementation européenne (Règlement UE 2016/425) encadre la mise sur le marché des EPI, elle ne traite pas directement des enjeux environnementaux. Pourtant, de nombreuses entreprises anticipent cette évolution en intégrant des critères d'éco-conception dans leurs cahiers des charges.

L'objectif : concevoir des EPI plus durables, plus facilement recyclables et moins énergivores à produire, sans compromis sur la sécurité des utilisateurs.

### Les leviers concrets de l'éco-conception

L'éco-conception des EPI repose sur une approche globale, qui prend en compte l'ensemble du cycle de vie du produit :

1. Choisir des matériaux responsables  
Les fabricants privilégient désormais des fibres recyclées ou biosourcées (polyester recyclé, coton biologique, polyamide issu de filets de pêche récupérés...). Ces choix permettent de réduire la consommation de ressources vierges et les émissions de CO<sub>2</sub> liées à la production.

2. Allonger la durée de vie  
La durabilité est au cœur de la démarche. Des tissus plus résistants, des semelles remplaçables ou des éléments modulaires prolongent l'usage des produits, limitant ainsi leur renouvellement et la production de déchets.

3. Optimiser les procédés de fabrication  
L'amélioration de l'efficacité énergétique des ateliers, la réduction des rejets chimiques (notamment dans la teinture et les traitements déperlants sans PFC) et la relocalisation partielle de la production sont des actions fortes pour limiter l'impact environnemental global.

4. Penser la fin de vie dès la conception  
Les EPI multi-matériaux posent souvent des difficultés de recyclage. Les concepteurs innovent en développant des produits mono-matière, démontables ou compatibles avec des filières de valorisation existantes.

Certains acteurs testent même des solutions de reprise et de reconditionnement.

### Des bénéfices multiples pour les organisations

S'engager dans l'éco-conception des EPI, c'est avant tout conjuguer performance, sécurité et exemplarité.

- Pour les entreprises, cette démarche s'inscrit dans leur politique RSE et renforce leur image d'employeur responsable.
- Pour les acheteurs publics, elle permet de répondre aux exigences croissantes des marchés à critères environnementaux.
- Pour les salariés, elle favorise l'adhésion à des équipements plus confortables et mieux pensés, car souvent conçus avec une approche centrée sur l'usage.

### Un mouvement soutenu par l'innovation et la coopération

L'éco-conception ne peut être réussie qu'à travers une coopération étroite entre fabricants, distributeurs, acheteurs et utilisateurs finaux. Les initiatives se multiplient :

- Labels environnementaux (Oeko-Tex®, Ecolabel européen, Bluesign®).
  - Programmes de collecte et de recyclage en partenariat avec des filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur).
  - Projets de recherche sur les textiles intelligents recyclables ou biodégradables.
- Cette dynamique collective traduit une conviction partagée : la sécurité au travail et la préservation de l'environnement ne sont pas des objectifs opposés, mais complémentaires.

### Vers un nouveau standard de protection durable

À terme, l'éco-conception pourrait devenir un critère incontournable dans les appels d'offres et les politiques d'achats responsables. Elle ouvre la voie à une nouvelle génération d'EPI, plus sobres, plus traçables et plus vertueux.

Pour les organisations publiques comme privées, investir dans cette démarche, c'est anticiper les réglementations à venir et démontrer une volonté concrète d'agir pour un futur durable.

L'éco-conception des EPI n'est plus une tendance, c'est un mouvement de fond, porteur d'innovation, de compétitivité et de sens. Protéger les femmes et les hommes tout en respectant la planète devient désormais le cœur même de la performance durable.

#### A retenir Les 4 textes sur la réglementation des EPI et de l'éco-conception

Texte/ Dispositif	Portée principale	Entrée en vigueur
Règlement (UE) 2016/425	Cadre européen définissant les exigences de sécurité, les procédures de conformité et le marquage CE pour les EPI.	21 avril 2018
Loi AGECE (n°2020-105)	Transition vers l'économie circulaire, lutte contre le gaspillage, extension de le REP aux textiles professionnels.	Février 2020
Pacte vert pour l'Europe (Green Deal)	Stratégie globale de l'UE pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, incluant la durabilité des produits.	Adopté en 2019 En déploiement
Réglementation ESPR (Ecodesign for Sustainable Products)	Nouveau cadre européen imposant des exigences d'éco-conception à un large éventail de produits, dont, à terme, les EPI.	Adoption prévue en 2025 Application progressive à partir de 2026



## Le Parlement européen adopte l'accord sur l'omnibus sur les produits chimiques

Le 21 octobre, les parlementaires se sont prononcés en faveur du recours à la procédure d'urgence pour adopter le texte "stop-the-clock" sur la proposition omnibus sur les produits chimiques.

Ce règlement reporte à début 2028 l'entrée en application des nouvelles règles sur l'étiquetage pour avoir le temps d'en modifier le fond. La procédure de report sera soumise au vote le 23 octobre.

Les eurodéputés ont également adopté l'accord issu des trilogues sur le paquet législatif "**une substance, une évaluation**" sur les tâches des agences sur les substances chimiques.

### Publication de la mise à jour du règlement sur les contributions versées à l'Echa

La version mise à jour du règlement sur **les redevances et les droits dus à l'Agence européenne des produits chimiques (Echa)** a finalement été publiée au Journal officiel de l'UE le 16 octobre, pour une entrée en vigueur sous quinze mois.

Les frais payés par les entreprises pour l'enregistrement d'une substance auprès de l'agence sont revalorisés de 19,5 % pour tenir compte de l'inflation entre 2021 et 2023. Les PME sont exemptées de cette augmentation, mais devront désormais obtenir la reconnaissance de leur statut par l'Echa avant toute demande d'enregistrement.

### Publication imminente du décret instaurant la filière REP sur les emballages professionnels

Mathieu Lefèvre, ministre délégué à la transition écologique, a assuré le 24 octobre aux députés de la commission du développement durable, que **le décret serait signé prochainement**. Prévue par la loi Agec de 2020, la filière REP pour les emballages industriels et commerciaux aurait dû entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025 mais le Gouvernement Barnier avait reporté l'échéance au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Récemment, plusieurs acteurs industriels ont demandé un nouveau report à une autre législation de l'Union qui exige l'utilisation d'un tel passeport produit numérique.

## La France en retard sur le recyclage des déchets d'emballages plastiques

Le pays figure de nouveau, selon des données publiées par Eurostat le 22 octobre, parmi les plus mauvais élèves européens en la matière, avec un taux de recyclage des emballages plastiques de 25,7%. Eurostat estime que **le plastique représente encore 19,8 % des déchets d'emballages** sur le continent, contre 40,4 % pour le papier et le carton, 18,8 % pour le verre et 15,8 % pour le bois.

En 2023, près de 80 millions de tonnes de déchets d'emballages ont été générées dans l'UE, soit 177,8 kg par habitant.

## EUDR : La Commission européenne exclut un report du règlement déforestation

La Commission européenne a finalement présenté une nouvelle proposition de révision du règlement déforestation le 21 octobre.

- Les moyennes (>50 salariés) et grandes entreprises (>250 salariés) : entrée en vigueur du règlement maintenue au 31 décembre 2025.

- Les micro et petites entreprises bénéficient d'un délai jusqu'au 31 décembre 2026.

Aucun contrôle ou sanction pendant les six premiers mois afin de tester la viabilité du système informatique;

Après avoir adressé une lettre aux eurodéputés en septembre, elle a abordé ce point à la réunion des ambassadeurs adjoints des Etats (Coreper I) du 15 octobre.

Une décision définitive du Parlement est attendu avant le 31 décembre 2025.

## Plusieurs Etats demandent la modernisation rapide du règlement Reach

La révision de Reach était à l'ordre du jour du Conseil environnement du 21 octobre.

A cette occasion, une dizaine de pays ont demandé à la Commission européenne de procéder à une révision rapide. Ils ont insisté sur la nécessité de moderniser le texte en plus de le simplifier, afin d'inclure des éléments de défense de l'économie européenne : les États membres demandent à la Commission de procéder à une révision de Reach "qui vise à **renforcer la compétitivité de l'industrie chimique**".

Jessika Roswall, commissaire à l'Environnement, a soutenu ce double objectif. Les Etats n'ont toutefois pas obtenu de réponses sur le calendrier de la révision de la part de la Commission européenne.

Par ailleurs, le secrétaire d'Etat à l'Environnement des Pays-Bas a présenté sa position le même jour. Il préconise de recourir à la méthode intitulée "analyse des options de gestion réglementaire", dite RMOA, soutenue par l'industrie. Le pays soutient également l'interdiction des substances de manière groupée, GRA, mais seulement pour les usages dans les produits de consommation. Il prône aussi une évaluation visant à limiter l'effet cocktail des substances préoccupantes.

## Les EPI voient la vie en rose !

### Une mobilisation forte pour la santé des femmes

À l'occasion d'Octobre Rose, mois dédié à la prévention et au dépistage du cancer du sein, plusieurs fabricants et distributeurs d'Équipements de Protection Individuelle ont teint leurs actions de rose. Derrière cette couleur emblématique se cache une même conviction : protéger la vie, qu'il s'agisse de sécurité au travail ou de santé au quotidien.

#### Quand la culture de la protection rencontre celle de la prévention

Dans la filière des EPI, la protection n'est pas un slogan mais une vocation. Des gants aux casques, des chaussures aux vêtements techniques, chaque produit vise à préserver l'intégrité physique des professionnels. En participant à Octobre Rose, les acteurs du secteur élargissent naturellement cette mission à une autre forme de prévention : celle de la santé des femmes.

Tout au long du mois d'octobre, les initiatives se sont multipliées. Certains fabricants, adhérents du SYNAMAP, ont revisité leurs produits phares en édition spéciale rose, destinant une partie des ventes à des associations de lutte contre le cancer du sein. D'autres ont mené des campagnes internes de sensibilisation, invitant leurs collaborateurs et collaboratrices à s'informer sur le dépistage précoce. Une manière concrète d'associer protection, solidarité et sensibilisation.

#### Les fabricants d'EPI engagés pour la cause

Octobre Rose est devenu un rendez-vous annuel d'engagement.

Des entreprises, comme par exemple, Kratos Safety et Parade Protection ont mis en place des opérations de communication et de dons, en reversant une partie des bénéfices à des associations partenaires. D'autres, à l'image de Lemaitre Sécurité et JSP Safety, ont organisé des journées de mobilisation interne.

Ces actions démontrent une prise de conscience collective : les entreprises de la filière ne se contentent plus de produire des équipements conformes aux normes, elles souhaitent incarner des valeurs humaines fortes, en cohérence avec leur mission première, protéger.

#### Distributeurs et collaborateurs mobilisés sur le terrain

Les distributeurs d'EPI ont également joué un rôle clé dans la diffusion du message d'Octobre Rose.

En mettant en avant des gammes solidaires dans leurs catalogues, en relayant les campagnes de prévention auprès de leurs clients ou en décorant leurs points de vente de rose, ils ont contribué à amplifier la visibilité du mouvement.

#### Une même vocation : protéger la vie

L'engagement d'Octobre Rose rappelle que la protection va bien au-delà du cadre professionnel. En soutenant la prévention du cancer du sein, les acteurs des EPI prolongent leur mission première : protéger la vie, sous toutes ses formes.

Ce mouvement collectif illustre une filière en évolution, où la performance technique s'accompagne d'une responsabilité sociétale assumée. Entre innovation, sécurité et solidarité, les acteurs du marché des EPI démontrent que la protection peut aussi avoir la couleur de l'espoir.





## Le système d'habilitation Fit Test du SYNAMAP

"AJUS test", processus d'évaluation des personnes amenées à effectuer des tests d'ajustement, a été conçu par le SYNAMAP et est réalisé par la société Accrédit.

**"Un processus d'évaluation  
stricte et pointu"**



**FIT TEST**

Masque respiratoire testé, protection efficace assurée !



## Dräger Gas Detection Tour

Le Gas Detection Tour de Dräger a terminé son premier périple en France dans le Sud Est.

Les dernières solutions de détection de gaz fixe et portable sont présentées en situation quasi-réelle dans 3 environnements, industrie nucléaire, pétrochimie et sidérurgie :

- surveillance de fuites
- surveillance de concentrations de gaz et de déclenchement d'alarmes
- détection de flammes
- protection des personnes

Dans votre activité, la sécurité n'est pas une option, elle est essentielle. Les gaz toxiques, le manque d'oxygène et les gaz et vapeurs inflammables ne menacent pas seulement votre personnel - ils peuvent entraîner des temps d'arrêt coûteux, des pénalités financières, voire des accidents majeurs.

Grâce à son véhicule embarquant les solutions de détection de gaz, Dräger vous propose des rendez-vous sur site : venez échanger avec nos experts, qui vous aideront à identifier vos problématiques et à trouver la meilleure solution, en éliminant les risques avant qu'ils ne s'aggravent.



## Lutte contre les accidents du travail graves et mortels (ATGM) :

Signature d'une instruction conjointe relative à la politique pénale du travail en matière de répression des manquements aux obligations de santé et de sécurité

La ministre chargée du Travail et de l'Emploi, le garde des Sceaux, ministre de la Justice, et la ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles, ont signé et présenté aux parquets une instruction renforçant la politique pénale du travail en matière de répression des manquements aux obligations de santé et de sécurité.

### L'instruction commune Travail-Justice : enjeu partagé de lutte contre les accidents au travail (AT)

Cette instruction vise principalement à renforcer significativement la coopération entre l'inspection du Travail (IT) et les services judiciaires en matière de sanctions des entreprises à la suite d'accidents du travail graves et mortels (ATGM) ou de manquements à leurs obligations de santé et de sécurité des employés.

Elle s'inscrit dans le cadre de la poursuite et de l'amplification volontariste de la lutte contre les accidents du travail (AT), en particulier graves et mortels, engagée en février dernier par la ministre chargée du Travail et de l'Emploi et ses services. Il s'agit de l'une des mesures annoncées le 3 février dans le nouveau volet "mobilisation" du Plan de prévention des ATGM.

### Un renforcement de la mobilisation des outils coercitifs existants, de la réponse pénale et de l'accompagnement des victimes et de leurs familles

L'instruction comporte trois grands axes et prévoit :

- Le renforcement de la mobilisation des outils coercitifs pour une meilleure prévention.
- Le renforcement de la réponse pénale en cas d'accident ou de risque grave.
- Le renforcement de l'accompagnement des victimes et de leurs familles.

+ d'infos



## Fiche EN360

Tout savoir sur cette norme...

Un groupe de travail de la Commission Technique Sécurisation des Travaux en hauteur du SYNAMAP a réalisé un guide pratique pour expliquer la nouvelle norme EN360.

Les chutes de hauteur sont l'une des principales causes d'accidents graves en milieu professionnel. Pour prévenir ces risques, différents équipements de protection individuelle (EPI) existent, dont les antichutes à rappel automatique (ARA). Ces dispositifs sont soumis à la norme EN360, dont la version originale de 2002 qui a été révisée en décembre 2023. Pourquoi une révision de la norme ? Quelles sont ses principales évolutions ? Comment s'y retrouver parmi la diversité d'utilisations qu'elle couvre ? Voici quelques éléments clés pour mieux comprendre.

Pour consulter le guide, [cliquez ici](#).



## Fiche Gants de protection en contact alimentaire

Le guide pratique "Gants de protection en contact alimentaire" a été mis à jour par un groupe de travail de la Commission Technique Gants de protection du SYNAMAP, composé d'experts.

Réglementation et informations techniques ont été mises à jour afin d'avoir un support actualisé auquel les fabricants, distributeurs et préconisateurs peuvent se référer et utilisable par les.

Pour consulter le guide, [cliquez ici](#).



## Delta Plus Group acquiert les sociétés Gevanta et Baspa

Delta Plus Group (Euronext Growth Paris - FR0013283108 - ALDLT), acteur majeur des Équipements de Protection Individuelle, engagé dans la protection des personnes au travail, a récemment annoncé deux acquisitions.

La première concerne la société Gevanta, acteur majeur du vêtement de travail haut de gamme dans les pays baltes et la deuxième est celle de la société Baspa, spécialiste des masques respiratoires réutilisables au Chili.

Ces acquisitions s'inscrivent dans une stratégie de montée en gamme du groupe et de consolidation de sa part de marché.

Elles poursuivent également deux objectifs complémentaires.

Avec la société Gevanta :

- Renforcer la présence de Delta Plus Group dans les Pays baltes, en s'appuyant sur une base locale reconnue et agile;
- Acquérir un savoir-faire et une gamme de vêtement de travail premium particulièrement adaptée aux marchés des pays baltes et scandinaves, en vue d'un déploiement sélectif en Scandinavie.

Avec la société Baspa :

- Renforcer sa position et ses compétences en protection respiratoire, en particulier sur le segment réutilisable (offre de produits et de services, R&D, connaissance des besoins utilisateurs, capacités de production) ;
- Développer sa présence au Chili sur l'ensemble des familles d'EPI, en s'appuyant sur Baspa comme plateforme locale commerciale et industrielle.



## Rapport Carto Amiante : de nouvelles données pour protéger les professionnels du BTP

*Quels sont les risques d'exposition à l'amiante pour le perçage de dalles, le démontage d'une canalisation ou le retrait de faïences ? Grâce à Carto Amiante, les acteurs du BTP disposent de données issues de chantiers réels pour adapter leurs protections. Une quatrième édition du rapport, mis à jour avec un périmètre élargi, présente de nouvelles valeurs de référence pour travailler en sécurité.*

Le déploiement de la campagne Carto amiante, pilotée par l'OPPBTB avec le soutien de la DGT et de l'Assurance maladie - Risques professionnels, a porté ses fruits, avec la publication d'un 4e rapport. Son objectif : renforcer la prévention des acteurs du BTP intervenant sur des chantiers avec présence d'amiante, en choisissant les modes opératoires les plus sûrs.

Rappelons qu'un premier rapport a été publié en 2017. Il portait sur 6 situations de travail dans le BTP. D'autres séries de résultats ont été publiées en 2019 (11 situations) et en 2021 (15 situations). Le dernier rapport est une mise à jour incluant trois nouvelles situations de travail.

La nouvelle édition propose aussi neuf nouvelles valeurs de référence d'empoussièrement. Chaque situation est présentée dans une fiche détaillée avec des recommandations pour limiter les risques, ce qui facilite la lecture de ce rapport.

### L'amiante encore fréquent sur les chantiers de rénovation

Chaque année, l'amiante est responsable de 2 000 à 3 000 maladies professionnelles. Malgré son interdiction en 1997, sa présence reste fréquente sur les chantiers de rénovation et de déconstruction.

Pour répondre à cet enjeu majeur, la DGT, l'OPPBTB et l'INRS ont lancé en 2014 une démarche inédite : Carto Amiante, destinée à mesurer les niveaux d'empoussièrement dans les situations courantes de travail et à proposer des valeurs de référence pour guider la prévention.

Cette base de données de références destinée aux donneurs d'ordre, entreprises et préventeurs, doit permettre de sélectionner les processus d'intervention, et pour chacun d'eux, les moyens de prévention adaptés.

### Carto Amiante : une base de données unique au service de la prévention

Depuis sa création, Carto Amiante a permis la réalisation de plus de 760 chantiers de mesurage, impliquant plus de 300 entreprises. Les données recueillies alimentent une cartographie des empoussètements, présentée sous forme de fiches pratiques. Celles-ci détaillent pour chaque processus de travail :

- le type d'intervention,
- l'état des matériaux,
- l'environnement de travail,
- la nature des fibres d'amiante rencontrées,
- et les préconisations de prévention associées.

### Pourquoi s'intéresser au rapport Carto Amiante ?

Le rapport Carto Amiante intéresse les acteurs du BTP à plusieurs titres. Il leur permet de :

1. Connaître les niveaux d'empoussièrement pour les travaux courants en présence d'amiante.
2. Choisir des méthodes d'intervention sûres, validées par des mesures terrain.
3. Mettre en place les protections collectives et individuelles adaptées.
4. Respecter plus facilement les obligations réglementaires.
5. Accéder à des fiches claires et pratiques pour former et sensibiliser les équipes.

*Téléchargez gratuitement le rapport ici*

# PRODUITS ET SOLUTIONS

Découvrez les derniers produits et solutions proposés par les adhérents du SYNAMAP, experts de la sécurité des Hommes au travail et des équipements de protection individuelle.

## ANSELL

### AlphaTec® 38-001



Normes : EN 16350 ; EN 421 ; EN ISO 374-1:2016 type A (ABCIKMPST) ; EN ISO 374-5 ; UKCA.

Descriptif : Protection élevée contre cétones et solvants. Confort, flexibilité et dextérité inégalés. Préhension renforcée.

Des niveaux de dextérité et de tactilité sans précédent dans un gant en butyle. Longueur étendue pour la protection de l'avant-bras.

Applications : Industrie automobile, sciences de la vie, industrie chimique.

julie.deraef@ansell.com - www.ansell.com

## DAMART PRO

### TEE SHIRT ACTIVBODY 3 (réf. 12956)



Normes : FROID DYNAMIQUE.

Descriptif : Tee-shirt première couche chaleur medium. Véritable seconde peau, le tricotage est étudié pour apporter confort, chaleur et évacuation de l'humidité corporelle.

Applications : Toute activité d'intensité soutenue en intérieur comme en extérieur par temps froid. Léger, se porte facilement sous le vêtement.

distributionpro@damartpro.com - www.damart.fr/damartpro

## DRÄGER



### Système à ventilation assistée x-Plore 8300

Normes : EN 12941:2023 (TH3 ou TH2) ; EN 12942:2023 (TM3) ; EN 12942:2023 (TM).

Descriptif : Protection respiratoire contre les particules nocives sans résistance respiratoire ni restriction de mouvement. Petit et léger, pour un confort maximum.

Applications : Toutes les industries où le risque poussières est présent.

infofrance@draeger.com - www.draeger.com

## GROUPE RG - ERGOS



### SOFTSHELL MARGO HV (Réf. ERGOS 658108)

Normes : EN14058 (13XX) ; EN ISO 13688:2013+A1:2021 ; EN ISO 20471:2013+A1:2016 (classe 2 avec manches, classe 1 sans manche).

Descriptif : La softshell Margo est composée d'un tissu RIPSTOP ultra-résistant qui garantit une résistance optimale. Manches et capuche amovibles, col haut et intérieur doublés polaires pour un confort thermique idéal.

Applications : BTP, énergie, logistique, transport, montage, démontage, assemblage, recyclage, maintenance, collectivités.

### GANT TANAGA (Réf. ERGOS 398079)

Normes : EN388 (3X21C), EN 511 (121).

Descriptif : Le gant Tanaga offre une protection optimale contre le froid et l'humidité grâce à sa chaussette tricotée polyester, sa membrane étanche à l'eau et sa doublure intérieure chaude en polyacrylique. Compatible avec les écrans tactiles.

Applications : BTP et travaux publics, recyclage, collectes des déchets, assainissement, logistique, collectivités.



### ZEUS 2 ESD S3S AN HI CI LG SC SR FO (Réf. ERGOS 544229)

Normes : S3S AN HI CI LG SC SR FO selon la norme EN ISO 20345 : 2022 + A1 2024 ; ESD selon la norme NF EN IEC 61340 5-1.

Descriptif : La ZEUS 2 intègre le semelage RGO'PULSE avec la technologie Infinergy® de BASF pour amortir, stabiliser et impulser. L'Ankle Protector et le renfort Matrix assurent protection des malléoles et résistance à l'abrasion.

Applications : Modèle polyvalent s'adressant aux métiers du BTP et travaux publics, recyclage, collectes des déchets, assainissement, collectivité. Répond aux exigences des environnements ESD.

contact@groupe-rg.com - www.groupe-rg.com

## FARMOR



### Pansement auto adhésif chair

**Norme** : Ce produit est un dispositif médical.

**Descriptif** : Pansement auto adhésif chair : flexible, waterproof, absorbant et facile à déchirer. Il stoppe le saignement, protège la plaie et laisse respirer la peau !

maon@ifarmor.com - www.ifarmor.com

## GVS FRANCE



### ELIPSE A2P3 ET ABEK1P3

**Normes** : Masque = EN 140:1998. Filtre à cartouche = EN 14387:2004+A1:2008.

**Descriptif** : La conception du filtre à charbon et poussières de 3<sup>ème</sup> génération de GVS repose sur 2 technologies brevetées :

1. "L'encapsulation" du média

jerome.bari@gvs.com - www.gvs.com

filtrant HESPA = optimise la résistance du filtre plissé contre la poussière.  
2. L'utilisation de charbon gradué = prolonge le chemin des molécules de gaz à travers un matériau filtrant plus absorbant.

**Applications** : Industrie, chimie, peinture, pharmaceutique.

## MAPA PROFESSIONAL



### Gant de protection KRYTECH 574

**Normes** : EN 388 4X31C (14,5 Newton) ; EN 407 X1XXXX ; ISO 18889.

**Descriptif** : Protection coupe niveau C, confort, grip et étanchéité à l'huile améliorés grâce à la

technologie Grip&Proof (enduction ¾). Excellente résistance à l'abrasion. Compatible écrans tactiles. Jauge 21.

**Applications** : Industrie automobile, mécanique, aéronautique.

thibaut.dufau@newellco.com - www.mapa-pro.fr

## MOLINEL



### Nouvelle ligne Multirisques Invict Light

**Normes** : EN ISO 11611 ; EN ISO 11612 ; EN 13034+A1 ; EN 1149-5 ; IEC 61482-2 ; EN 15797 ; Certifiée ATEX.

**Descriptif** : Nouvelle gamme multirisques, INVICT LIGHT a été pensée pour allier légèreté, souplesse et protection renforcée. Déclinée en veste, pantalons (dont un modèle à genouillères) et combinaison, avec ou sans bandes rétro. Les vêtements INVICT LIGHT offrent une liberté de mouvement optimale, même en conditions extrêmes.

**Applications** : Environnements à risques, raffinerie, pétrochimie, distribution de gaz.

marie.huvet@molinel.com - www.molinel.com

## NEOFEU



### OX'O - OX'OST

**Normes** : EN 361 : 2002 ; EN 1497 : 2007.

**Descriptif** : Harnais antichute et sauvetage ergonomique OX'O : design en X, confort 3D respirant, boucles auto alu, témoins de chute, mise en place rapide.

**Applications** : Environnements à risques, raffinerie, pétrochimie, distribution de gaz.

neofeu@neofeu.com - www.neofeu.com

## ROSTAING



### Gant de protection étanche pour le froid, POLAIRE

**Normes** : EN388 : 2241X ; EN511 : 121.

**Descriptif** : Étanche et confortable, ce gant assure une protection durable contre le froid. Compatible tactile, il garantit sécurité et performance au travail en extérieur.

**Applications** : Idéal pour le paysagisme, les espaces verts et les chantiers exposés au froid et à l'humidité.

rbelony@rostaing.fr - www.rostaing.com



Groupe **RG**  
bien conseillé, mieux protégé

**725**

Découvrez la gamme qui protège vos équipes et la planète !

**E-VISION** 

Composée jusqu'à 79 % de matériaux recyclés



L'existence d'une démarche RSE du fabricant évaluée certifiée par un organisme indépendant



Obtention d'un label par le produit  
OU  
Certification ISO 14001 du site de fabrication



Le lieu de fabrication du produit situé dans un rayon de 2000 km max de la France  
ET  
Pays classé dans le Top 30 de l'IPE 2025



Conception du produit à partir de matériaux recyclés ou biosourcés à hauteur de 15% minimum



**PARADE**

parade-protection.com

MARQUE FRANÇAISE

NOUVELLE GAMME INSTELLAR

# SAFETY FEELS SO LIGHT



Pour en  
savoir plus



## LÉGÈRETÉ CÉLESTE

Seulement **420g**  
pour le modèle Istella  
en pointure 42



## CONCEPTION UNIQUE

Matériaux ultra-light  
& performants



## TESTÉ EN LABORATOIRE

Soulage les muscles  
du dos et des hanches  
pendant la marche



PARADE  
parade-protection.com

Route de Chaudron - ST PIERRE MONTLIMART - 49110 MONTREVAULT SUR ÈVRE - FRANCE - TÉL. +33 (0)2 41 75 32 37  
FAX +33 (0)2 41 75 33 03 / contact@parade-protection.com - Pour plus d'informations : [WWW.PARADE-PROTECTION.COM](http://WWW.PARADE-PROTECTION.COM)

PARADE SAS : Le saviez-vous ? Parade c'est plus de 40 ans de savoir-faire chausseur, plus de 4500 clients.



PARADE  
parade-protection.com

## SOLIDUR



### SOLDEN (Réf. SOLD) & APPALOOSA (Réf. APPAS7S)

**Normes :** SOLDEN - EN ISO 20347 : 2022 + A1 : 2024 O6 SR LGFO ; APPALOOSA - EN ISO 20345 : 2022 S7S SR SC LG FO ; ESD : EN IEC 61340-5-1 : 2024.

**Descriptif :** Inspirées du style Chelsea, robustes et confortables, ces boots existent en version

sécurité ou travail. Elles sont faciles à chauffer et à retirer, étanches et idéales pour les environnements humides.

**Applications :** Les pros de l'élevage, du monde équin et des espaces verts. Pour certains métiers techniques (ex : cheminots, artisans...).

sophie.b@solidur.fr - www.solidur.fr

## LABORATOIRE SORIFA



### Camprice® du Canada

**Descriptif :** Stick réparateur qui favorise la cicatrisation, la réhydratation et la réparation cutanée. Sa formule isole et protège la peau vis-à-vis des agressions extérieures et des effets mécaniques liés aux frottements lors du port de gants ou de chaussures de sécurité.

**Applications :** Utilisation en prévention ou réparation en cas d'irritation des mains, coudes et pieds : gerçures, crevasses, talons fendillés, callosités, frottements.

sorifa@homme-de-fer.com - www.sorifa.com



### HPderm Gel Hydroalcoolique Désinfection des mains par friction

**Normes :** Bactéricide - EN1500, EN1276 ; fongicide - EN1650 ; virus - EN14476+A2. Élimine 99,99% des bactéries, levures et virus.

**Descriptif :** Enrichi en Glycérine aux propriétés adoucissantes et hydratantes, il ne dessèche pas les mains. Non coloré et non parfumé. S'utilise sans eau.

**Applications :** Santé, collectivités, industries, agroalimentaire...

## SPASCIANI



### MASQUE COMPLET GAMME TR2002

**Norme :** EN 136.

**Descriptif :** Gamme de masques panoramiques de classe 2 ou 3 pouvant être à plusieurs usages : Pression négative, surpression ou encore pression positive garantie (Appareil Respiratoire Isolant). Peut être utilisée avec des filtres à pas

de vis standards EN 148-1 ou en bigalettes série 2000 de chez Spasciani.

**Applications :** Nucléaire, usines chimiques et pétrochimiques, peinture industrielle et automobile, transports de matières dangereuses, agriculture, marine, pompiers, etc...

i.stregloff@spasciani.fr - www.spasciani.fr

## UNIVET



### Nouvelle gamme éco-responsable de produits d'entretiens pour les lunettes de sécurité

UNIVET innove encore avec la première gamme complète de produits d'entretiens éco-responsables pour les lunettes de sécurité. Grâce à des matériaux et solutions de nettoyage soigneusement sélectionnés, la gamme se compose de sprays nettoyants, de sprays anti-buée, d'une

station de nettoyage et d'une boîte de lingettes individuelles préimprégnées.

**Applications :** Compatible quel que soit le traitement des verres (anti-reflets, anti-lumière bleue...).

france@univetsafety.com - www.univetsafety.com

## UVEX HECKEL



### Helix® 3014IMP (Réf. 60704)

**Norme :** EN 388 (3 X 4 2 F P).

**Descriptif :** Protection contre les coupures haute performance (A6) et contre les impacts avec exosquelette révolutionnaire contre les impacts i2™ : souple et respirant, compatibilité tactile.

**Applications :** Construction, TP, génie civil, transports, métallurgie, pétrochimie, montage, tuyauterie, embouteillage.

### MACCROSSROAD 3.0 HIGH TAN (Réf. 78203)

**Normes :** EN ISO 20345: 2011 S3 CI HI HRO SRC ; EN ISO 20345: 2022 S3L FO CI HI HRO SC SR.

**Descriptif :** Semelle caoutchouc robuste et adhérente avec inserts MACABSORB pour une absorption des chocs 85% supérieure aux exigences de la norme, tige hydrophobe, système de maintien Agile Ankle Guard.

**Applications :** Travaux sur sols irréguliers, milieux humides.



contact.france@uvex-heckel.fr - www.uvex-safety.fr - www.heckel.fr

Temps fort

## La semaine de la santé et de la sécurité 2025

Mise en lumière des lieux de travail plus sûrs et plus sains dans toute l'Europe

Organisée par l'EU-OSHA en partenariat avec les gouvernements, les employeurs, les syndicats et les professionnels de la sécurité, elle s'est déroulée du 20 au 24 octobre 2025, marquant le dernier événement d'une campagne européenne de trois ans.

Des centaines d'actions de sensibilisation ont été organisées dans toute l'Europe. Des projections spéciales de films, des événements sur les médias sociaux, des conférences, des expositions, des concours et des formations.

Le thème de cette année : "Un travail sûr et sain à l'ère du numérique", axé sur la manière dont la technologie remodèle les risques et le bien-être au travail.

Le thème de 2025 est le dernier chapitre de la campagne triennale de l'EU-OSHA, qui se concentre sur la manière dont les technologies numériques transforment notre façon de travailler et sur ce que cela signifie pour la sécurité et le bien-être.

Si les outils numériques peuvent faciliter la vie, ils s'accompagnent également d'une nouvelle série de risques. Une enquête menée en 2022 par l'EU-OSHA a révélé

certaines des principaux problèmes auxquels les travailleurs sont confrontés avec les nouvelles technologies :

- Charge de travail : 52 % des personnes interrogées estiment que la technologie contrôle le rythme de leur travail, et 33 % affirment qu'elle a augmenté leur charge de travail.

- Travail isolé : 44 % des travailleurs ont déclaré que les outils numériques les amenaient à travailler plus souvent seuls.

- Moins de contrôle : 37 % des personnes interrogées ont déclaré se sentir davantage surveillées, et 19 % ont estimé avoir moins de contrôle sur leur travail.

Ces chiffres brossent un tableau clair : l'ère numérique ne se résume pas à l'efficacité ; elle exerce une réelle pression tant sur votre sécurité physique que sur votre santé mentale.

La Semaine européenne de la sécurité et de la santé au travail est l'occasion de se remettre à zéro, de repenser et de se recentrer sur ce qui compte vraiment : les personnes qui font fonctionner une entreprise.



Prévention

## Etudiants, apprentis, stagiaires... L'INRS s'engage dans la prévention des risques professionnels pour les jeunes

Méconnaissance de leur nouvel environnement de travail, manque d'expérience ou d'encadrement, les étudiants, apprentis, stagiaires... se trouvent davantage exposés que leurs aînés aux risques professionnels, et ce dès leurs premiers pas dans le monde du travail. En 2023, chez les salariés de moins de 25 ans, plus de 60 % des décès sont survenus moins d'un an après leur embauche. C'est pourquoi l'Institut national de recherche et de sécurité pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles (INRS) se mobilise pour les sensibiliser et les former, le plus tôt possible, à la santé et sécurité au travail. Les différentes actions :

- Concours vidéo "De l'école au travail" pour les élèves de lycées professionnels et apprentis.

- Health at work challenge pour les étudiants de l'enseignement supérieur.

- #MortelTonTaf : la "web-série qui va te sauver la vie au travail".

### Développer une culture de prévention en entreprise dès la formation initiale

Depuis plus de 30 ans, l'INRS collabore avec l'Assurance maladie - Risques professionnels et le ministère de l'Education nationale, pour développer des enseignements en santé et sécurité au travail à l'attention des élèves des lycées professionnels et les apprentis. A ce titre, les diplômés de

l'enseignement professionnel (CAP, baccalauréat professionnel, BTS) intègrent des compétences en santé et sécurité au travail.

Afin de développer une culture de prévention pour les futurs managers, l'INRS noue des conventions de partenariat avec de nombreux réseaux de grandes écoles (IAE France, CESI) et des instances représentatives du monde de l'enseignement supérieur (Commission des titres d'ingénieurs (CTI), Conférence des grandes écoles (CGE), Conférence des directeurs des écoles françaises d'ingénieurs (CDEFI...).

**... à la fois pour les enseignants et l'accueil des jeunes et nouveaux en entreprise.**



Editeur de Référence :  
SYNAMAP  
75, rue de Lourmel - 75015 PARIS  
Tél. : 01 46 94 61 17  
info@synamap.fr - www.synamap.fr

Directeur de la publication :  
Nicolas Bialy

Réalisation : Laure Crapard

Crédit photos : Adobe

Les articles de ce journal peuvent être reproduits, à condition de citer la source et d'en informer le SYNAMAP.